

REGLEMENT DU DERBY DE BALME

1 CALENDRIER : Le Derby de Balme aura lieu le samedi 25 mars 2017.

2 PARTICIPATION : L'épreuve est ouverte à toutes et à tous, licenciés ou non, âgés de 18 ans minimum.

TOUT CONCURRENT MINEUR SERA AUTOMATIQUEMENT DISQUALIFIÉ ET NE POURRA PAS ÊTRE REMBOURSÉ.

L'épreuve peut se faire au moyen de différents engins de glisse : ski, monoski, snowboard (bâtons interdits), télémark ou engins spéciaux tels que : handiski, snow-scoot, skwal, snow-skate, paret, Yooner ou tout autre engin dont la direction et la vitesse peuvent être maîtrisées. Tout autre engin non cité précédemment devra être soumis à l'approbation du comité course par l'envoi d'une photo lors de l'inscription puis par la présentation de l'engin à un membre du comité course préalablement au retrait du dossard. Tout concurrent ne maîtrisant pas suffisamment son engin pourra se voir refuser le départ ou l'accès à la Vraille.

Tous les participants doivent justifier de leur aptitude médicale par la remise lors du retrait des dossards d'un certificat médical datant de moins d'un an attestant de l'aptitude physique à participer à cette compétition, ou par la présentation d'une photocopie de licence FFS en cours de validité. (Pour les moniteurs de ski affiliés à la FFS, les cartes syndicales et professionnelles où apparaissent le numéro de licence feront foi).

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident matériel ou corporel pouvant survenir aux concurrents et des suites éventuelles qui pourraient en découler, en cas de dommage causé par un participant à un autre participant ou à un tiers.

3 ENGAGEMENTS : L'inscription se fait sur le site « www.weezevent.com/derby-de-balme » et ne sera validée qu'une fois payée.

Toute inscription incomplète, ou non validée et non accompagné du paiement de l'engagement ne pourra être prise en compte.

Le nombre de concurrents admis à participer à l'épreuve est déterminé chaque année par le Comité d'Organisation.

Les engagements seront clos sans préavis lorsque le nombre maximum de concurrents admis à participer sera atteint.

4 LES DOSSARDS : Seuls les porteurs du dossard officiel pourront participer à l'épreuve. Les dossards seront à retirer le samedi 25 mars au matin à partir de 8h.

Lors du retrait du dossard, après présentation d'une pièce d'identité chaque concurrent devra vérifier l'exactitude des informations le concernant, âge, sexe, discipline puis remettre le certificat médical prévu à l'article 2 ainsi que la décharge dûment complété daté et signé, qui attestera également l'acceptation de ce règlement. Ces documents seront conservés par l'organisation.

5 REMONTEES MECANIQUES : Les concurrents qui ont choisi l'inscription avec forfait se verront remettre un forfait de transport, strictement personnel, valable uniquement le jour de l'épreuve.

Ce forfait sera remis lors du retrait du dossard.

La SATELC (Société d'Aménagement Touristique et d'Exploitation de La Clusaz) est seule responsable de l'acheminement des concurrents jusqu'au départ de la course. Le Comité d'Organisation du DERBY DE BALME décline toute responsabilité pour tous dommages causés ou subis à l'occasion ou durant le transport jusqu'au point de départ de la course.

6 DEGUISEMENTS : Pour une bonne gestion du chronométrage le port du dossard doit être bien visible.

7 DEPART : Le départ se fera par vagues de 5 personnes. L'ordre de départ sera établi par un tirage au sort. Dans une même vague, toutes les disciplines peuvent être confondues : (Snowboard, Ski, Monoski, Télémark, et engins spéciaux). Le premier départ est prévu normalement à 11h.

Les participants non présents dans leur vague de départ ou se présentant sur un autre engin que celui validé lors de la remise du dossard seront disqualifiés.

L'ouverture du télécabine de Balme pour les concurrents est fixée à 9h.

8 PARCOURS : Cette course se déroule sur le secteur de Balme. Le départ est prévu au sommet du Col du Botion et l'arrivée au lac de retenue du Lachat. Entre ces 2 points, l'itinéraire est libre, avec des passages obligatoires qui seront matérialisés. Les dangers importants, tels que barres rocheuses ou rochers situés dans l'axe des trajectoires habituelles, pourront être balisés ou signalés. Le non-respect de ce balisage entraînera la disqualification du concurrent.

Le choix de l'itinéraire est sous la responsabilité de chacun, les coureurs sont informés des risques d'accidents graves inhérents à la course.

Aucune assistance ou aide extérieure durant la course n'est autorisée, à l'exclusion de l'assistance médicale mise en place par l'organisateur et celle de l'accompagnant des handiskieurs.

9 RECONNAISSANCE : La reconnaissance du parcours est vivement conseillée. La reconnaissance est libre et sous la seule responsabilité des participants. Elle sera effectuée le matin de l'épreuve entre 9h15 et 10h.

10 ETAT DU TERRAIN : Le terrain ne fera l'objet d'aucune préparation particulière, et sera livré aux concurrents dans les conditions imposées par la météo et l'état de la neige. Inversement, si au contraire, quelle qu'en soit la raison, une partie du terrain avait fait l'objet d'une préparation, les concurrents ne

pourront élever aucune contestation quant à l'existence de cette préparation et ses conséquences sur la skiabilité du manteau neigeux qui en résultera.

En cas de risque d'avalanche anormal, le Comité de Course pourra décider, jusqu'au dernier moment ainsi que durant l'épreuve, d'annuler ou d'interrompre celle-ci pour raison de sécurité.

11 SÉCURITÉ : Le Briefing de course aura lieu à 10h15 dans l'aire d'arrivée après la reconnaissance, **PRÉSENCE OBLIGATOIRE.**

Le port du casque homologué ski et du D.V.A. (Détecteur de Victime en Avalanche) sont obligatoires.

Les secours sont organisés et mis en place sous la responsabilité du Comité de Course.

L'organisation insiste sur le fait qu'il appartient au coureur et ce sous son entière responsabilité de vérifier son matériel ainsi que le bon fonctionnement du D.V.A avant la montée au télécabine de Balme.

Pour des raisons de sécurité en cas de chute, exceptionnellement, vous n'êtes pas tenus d'avoir un sac à dos avec sonde et pelle.

Lors du passage de la ligne d'arrivée, veuillez à ne pas vous « coucher » dans la raquette d'arrivée. Une fois passée la ligne d'arrivée, veuillez sortir de la raquette d'arrivée.

12 HANDISKIEUR : Pour des raisons de sécurité et d'organisation, vous devrez être complètement autonome avec votre ou vos

accompagnants. Ce qui implique accès au point de départ, course. Lors de la remise des dossards, vous devrez informer la personne responsable des inscriptions de la composition du binôme que vous formerez avec votre accompagnant.

13 ETHIQUE : Vous évoluez sur des terrains montagneux. Nous vous demandons de respecter ces espaces sauvages. Ne rien jeter au sol. Lors de vos reconnaissances nous vous demandons de respecter les autres usagers de ces mêmes espaces.

14 SANCTIONS : Toute infraction aux règles précédemment citées ou tentative de fraude, de même que tout comportement contraire à l'esprit sportif, ou la tenue de propos incorrects envers le Comité d'Organisation, le Comité de Course ou l'un de ses membres, pourront entraîner la disqualification du ou des coureurs concernés, décidée par délibération du Comité d'Organisation, qui statuera souverainement et sans recours.

15 CHRONOMETRAGE : Un système de chronométrage professionnel est mis en œuvre. Cependant des erreurs peuvent subvenir. Le Comité d'Organisation décline toute responsabilité en cas de problème de chronométrage. Votre attention est tout particulièrement attirée sur le principe d'avoir à tout moment de la course et lors du passage de l'arrivée, une excellente lisibilité de votre dossard. Chaque concurrent devra impérativement montrer son dossard au passage de la ligne.

16 CLASSEMENT : Un classement individuel, par discipline sera effectué. Pour chaque discipline : ski, télémark, snowboard, monoski, il sera établi un classement "hommes" et un classement "femmes". Toute réclamation relative au classement devra être formulée par écrit et remise au Comité d'Organisation, dans les 30 minutes qui suivent l'affichage des résultats provisoires. Le Comité d'Organisation statuera souverainement et sans recours sur chaque réclamation.

17 RECOMPENSE : Les podiums scratch, ainsi que les vainqueurs de chaque discipline seront récompensés lors de la remise des prix qui aura lieu après l'épreuve, dans l'aire d'arrivée.

Attention : pour les remises des prix par catégories, il faut impérativement un minimum de 5 participants dans la discipline concernée.

18 PODIUM : Chaque participant promu s'engage à respecter les partenaires et sponsors du Derby de Balme lors de la montée sur le podium.

19 DROIT À L'IMAGE : De part sa participation, le concurrent autorise l'organisateur à utiliser son image sur tous les supports de communication de l'évènement.

19 ASSURANCES : Le prix de l'inscription comprend une assurance qui vous couvrira uniquement lors de l'épreuve. Il revient pour chaque coureur de vérifier s'il est personnellement assuré pour participer à ce type d'épreuve.

20 ANNULATION : Le Comité de course ayant mandat du Comité d'organisation se réserve le droit de modifier le présent règlement et de reporter ou d'annuler l'épreuve, notamment en cas de mauvaises conditions météorologiques ou d'instabilité du manteau neigeux.

21 ARRET DE LA COURSE : Le Comité de Course ayant mandat du Comité d'Organisation se réserve le droit d'arrêter définitivement la course en cas de force majeure.

22 REMBOURSEMENT : Si l'épreuve ne peut avoir lieu pour l'une des raisons indiquées ci-dessus, ou en cas de force majeure, le prix des engagements ne sera pas remboursé. De même, aucune indemnité de quelque nature que ce soit ne pourra être demandée, quel qu'en soit le fondement juridique.

Remboursement particulier avant le derby : blessures, cas de force majeure, un remboursement pourra être effectué sur présentation d'un certificat médical et de tout document justificatif au plus tard une semaine avant la course.

L'organisation retiendra la somme de 5€ quel que soit le remboursement.

23 CONTESTATIONS : Toute contestation dirigée contre le Comité d'organisation ou l'association du Derby de Balme, ou relative à l'application du présent règlement, sera portée devant les juridictions françaises compétentes. Le présent règlement, de même que les engagements, sont expressément soumis au droit français, quelle que soit la nationalité des participants et le lieu de souscription des engagements. La version française du présent règlement faisant foi.

La participation à la course DERBY DE BALME implique l'acceptation expresse par chaque concurrent du dit règlement.